

compte à l'irrigation, il faut être grand propriétaire, et pour l'entreprendre, il faut être gros capitaliste.

Et cela est si vrai, que dans les territoires où il existe déjà des canaux, l'eau disponible est loin d'être épuisée, et qu'on en laisse perdre la moitié au moins.

Que nous sommes loin de ces hypothèses de *toute l'eau immédiatement absorbée*.

Ne croyez donc pas que l'agriculture va courir au canal, comme un cerf altéré à la source. Elle a peut-être soif ; mais au prix où on lui offre à boire, elle aimera mieux vivre de privations.

Ne pourrait-on pas, dira quelqu'un, réduire le tarif de redevance ?

Je répons qu'il faudrait le réduire beaucoup.

Dans le Piémont, dans ce pays de rizières, où l'irrigation est depuis longtemps un article de foi, dans ce pays où le prix moyen du litre d'eau est de 20 francs, les 4/5 seulement de l'eau fournie par les canaux est absorbée par l'agriculture.

Nous ne pouvons songer à réduire à 20 francs l'abonnement, ni même à 40, 50 ou 60 francs.

Le plan adopté jusqu'à ce jour exige 70 francs environ.

On pourrait cependant en modifiant profondément le projet, réduire le tarif dans de larges proportions.

Cette modification serait simple et radicale. Elle consisterait à supprimer purement et simplement le canal de la rive droite. Il n'y aurait pas grand regret à avoir : c'est celui qui, à grands coups de millions, traverse inutilement l'Ardèche, pour porter de l'eau dans le Gard et l'Hérault, à des vignes qui l'utiliseront mal.

Cela aurait pour effet de réduire sensiblement le tarif du canal de la rive gauche. Voici pourquoi : il y a qu'un projet